



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)

Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 14 mai 2019.

Etaient présents: M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. René LECUYER, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à Mme Roxane GHYS, M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Josy PICCOLI a donné procuration à Mme Maryse CARLIER.

Etait absent : M. Cédric GREVIN.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

2019/DELIB.CM/032

A) DBM 1 (Délibération Budgétaire Modificative) pour le coût supplémentaire des travaux de trottoirs, rue Henri Roland :

Dans le cadre des travaux de création et de rénovation du trottoir rue Henri Roland, une somme de 54.000 € TTC avait été votée au titre des restes à réaliser.

Le coût des travaux s'élève au final à 61.036,58 € TTC suite à la pose de bordures avec caniveaux alors que, dans le marché initial, il n'était prévu que des bordures simples.

Après des négociations avec l'entreprise attributaire du marché (DESCAMPS SA), le surcoût a été accepté à hauteur de 7.100 € TTC.

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, précise que, sur cette somme, il y aura 1.180 € de récupération de TVA et 1.010 € de reliquat de subvention du Département au titre de l'AAT.

Il précise que la partie privée face au domicile d'un riverain, qui a été macadamisée à l'occasion de ces travaux, a fait l'objet d'une facturation directe auprès de celui-ci.

Pour permettre le règlement de cette différence de 7.100 €, il est proposé de transférer cette somme du poste 2313-115 (frais d'étude) au poste 2315-116 (travaux trottoirs).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/033

B) Convention avec le Centre de Gestion 59, la Communauté de Commune du Pays de Mormal pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de délégué à la protection des données :

Il est rappelé que le RGPD est un règlement du Parlement Européen et du Conseil Européen du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données. Le RGPD est entré en vigueur le 25/05/2018 et tout établissement, quelle que soit sa taille, son activité ou le nombre d'agents, est concerné et doit se mettre en conformité par rapport à cette législation.

Compte-tenu du coût et de la complexité, il a été proposé une mutualisation au sein de la Communauté de Communes pour mettre en application et financer cette opération.

La Communauté de Communes a souhaité confier cette mission au Centre de Gestion 59.

Elle propose de prendre à sa charge la coordination territoriale pour un montant de 20.400 €, chaque commune ayant à sa charge le coût direct de l'intervenant qui varie selon le nombre d'habitants. Pour la commune de Poix du Nord, qui se situe dans la tranche de 2.001 à 3.000 habitants, le coût sur 24 mois serait de 2.800 € pour la mise en place puis le coût annuel de suivi de 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature par la commune de la convention tripartite avec la Communauté de Communes du Pays de Mormal et le Centre de Gestion 59 et de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature de la dite convention.

Club de Country	650,00	650,00	650,00
Takedo Halko Denshin Ryu	350,00	350,00	350,00
Subvention exceptionnelle (Conseil Municipal 18/12/2018)			400,00
Les amis de l'école	400,00	420,00	420,00
Voyage et loisirs podéens	-	-	-
Les amis du MOTOGOP	-	-	-
Festiv'Poix	-	250,00	250,00
Subvention exceptionnelle (Conseil Municipal 07/02/2019)			250,00
Association LEVENEZ	-	250,00	250,00
Raid 4L Trophy 2020	-	150,00	200,00
Chambre des Métiers	623,52	334,14	334,14
Prévention Routière	150,00	150,00	150,00
Restaurants du Cœur	-	-	-
Secours Catholique	200,00	200,00	200,00
Collège Montaigne (Tricycle)	350,00	-	-
	28.889,39		29.899,14

Remarques :

- Anciens combattants : la subvention exceptionnelle est liée à la nécessité d'acquisition de nouvelles plaques (plus de stock).
- Club de Football : Alain CLOEZ et Corinne BRUYER insistent pour que les membres du club respectent davantage les locaux mis à leur disposition, en particulier la salle des sports.
- Club des Echecs : il n'y a pas de subvention demandée mais un accord a été donné pour la réalisation d'un échiquier géant mobile pour un coût estimé de 490 € (devis à confirmer).
- Harmonie municipale : il n'y a pas de subvention car la commune prend en charge directement le coût des intervenants et l'acquisition de matériel.
- Jumelage « Poix du Nord/Burgbrohl » : la subvention varie chaque année selon que les membres reçoivent (coût plus élevé) ou se déplacent.
- Raid 4L Trophy : le montant de 200 € permet l'apposition du logo de la commune sur la 4L.

Les Présidents d'associations : Mme Corinne BRUYER, M. René LECUYER, Mme Roxane GHYS (pour elle-même et pour la procuration reçue) ne prennent pas part au vote.

M. Guy FACQ, Président de l'harmonie, peut prendre au vote dans la mesure où il n'y a pas de demande de subvention de l'association.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

2° Rétrocession à la Commune des voiries, espaces verts, aménagements divers et réseaux de la Cité Fontaine Lecomte :

Le Maire a adressé aux membres du Conseil Municipal une proposition de délibération faite+ par SIGH pour la reprise par la commune des voiries, espaces verts, aménagements divers et réseaux de la cité Fontaine Lecomte.

Le Maire estime que la reprise des réseaux (eau, assainissement) devrait faire l'objet d'une convention directe entre la Société Immobilière du Grand Hainaut et Noréade.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, confirme qu'il a eu ce jour même un contact avec le responsable de Noréade qui confirme que ce serait à Noréade de faire directement la reprise des

Ce montant correspondant à la valeur vénale proposée par le service des Domaines dans son estimation du 10/04/2019, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette offre.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/037

5° Personnel communal : heures supplémentaires pour les élections européennes :

Le Maire indique que, lors de la tenue d'élections, les heures effectuées le jour de l'élection (le dimanche) sont payées en heures supplémentaires.

Il soumet au Conseil Municipal une délibération afin d'en assurer le règlement par le Comptable du Trésor Public.

René LECUYER demande s'il est possible de prendre une délibération relative à toutes les élections.

De ce fait, le Maire propose au Conseil Municipal une délibération prévoyant le paiement en heures supplémentaires des prestations effectuées par le personnel communal, le dimanche, lors de la tenue d'élections.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Madame Alice NAVEAU quitte le Conseil Municipal à 21 h 15.

6° Questions diverses :

- Locaux « STOCK B » :

Il est posé la question du devenir du local commercial « Stock B » pour lequel le groupe Armand Thiery a dénoncé le bail à effet au 30/09/2019.

Le Maire informe tout d'abord le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir avec Alain CLOEZ le directeur technique du Groupe Armand Thiery qui indique que le local sera remis à la disposition de la commune à partir du 22/07/2019 et qu'il propose d'y laisser les installations existantes (armoires, portants, comptoir...).

D'autre part, une déclaration d'intention a été reçue par le Maire pour l'éventuelle implantation d'une ressourcerie. Le Maire propose, qu'avant toute avancée dans l'étude de cette déclaration d'intention, il rencontrera les responsables des associations qui sont bénéficiaires des locaux de « l'ancienne pharmacie » afin de voir avec eux si les autres salles sont suffisantes pour accueillir leurs activités ou si le local « ex-Stock B » est indispensable pour celles-ci.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité, fait le point sur les travaux :

- Vidéosurveillance : en fonction pour 2 sites (City, salle des fêtes & salle Joséphine BATAILLE), en cours pour la salle des sports et la création d'un local de visionnage.
- CITY : installation des jeux et des bancs prochainement.
- Fleurissement de la ville et taillage des espaces verts en cours.
- Terrain de Football : élagage et remise en état du terrain, des piliers et de la main courante...
- Rénovation de trottoirs (3 devis ont été sollicités).
- Cimetière : le désherbage a été réalisé.
- Nettoyage des fils d'eau et, pour faciliter leur entretien, un bétonnage léger sera réalisé.

Il est d'autre part demandé d'intervenir pour l'entretien du terrain à l'angle de la rue Dondaine et impasse Dondaine (herbes et arbres), de même pour la maison en ruine « succession PITON » rue des Warennnes ainsi que pour le bâtiment effondré à côté.

Le Maire indique que les services techniques interviennent pour la sécurisation au niveau de la voie publique et qu'il procédera à une nouvelle mise en demeure des propriétaires sachant que, dans un cas, il y a une problématique complexe de succession.

e) Point sur l'enquête publique relative au PLUI :

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, rappelle que l'enquête publique est en cours et que de nombreuses observations et demandes ont été formulées.

L'enquête se terminera le 24/05/2019.

Le rapport des commissaires enquêteurs sera transmis à l'organisme instructeur (CCPM) afin qu'il examine et réponde à toutes les remarques et observations et éventuellement apporte des modifications au futur PLUI.

Une réunion se tiendra fin juin avec tous les maires concernés et courant juillet avec tous les élus.

C'est fin septembre/début octobre que le PLUI sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

f) Prochaines manifestations :

- Du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin : exposition de tableaux de sable (association Festiv'Poix).
- Dimanche 2 juin : marche organisée par le club cyclo « La Petite Reine Podéenne ».
- Vendredi 7 juin : réunion publique « Participation Citoyenne ».
- Samedi 8 juin : loto de l'amicale des sapeurs pompiers.
- Mardi 18 juin : commémoration de l'appel du Général de Gaulle.
- Vendredi 21 juin : feux de la St Jean.
- Samedi 22 juin : 90 ans du SPR (Sports Podéens Réunis).
- Mardi 25 juin : inscriptions pour l'atelier théâtre pour la rentrée (association Festiv'Poix).
- Samedi 29 juin : tournoi football inter-sociétés.
- Dimanche 30 juin : gala des Chica's Dance.